
**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

16 octobre 2009
Français
Original: anglais

Réunion de 2009

Genève, 7-11 décembre 2009

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président

1. Ouverture de la Réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Adoption du programme de travail.
 4. Adoption du Règlement intérieur.
 5. Débat général.
 6. En vue de renforcer la coopération, l'assistance et les échanges internationaux aux fins de l'application des sciences et des techniques biologiques à des fins pacifiques, examen de la promotion du renforcement des capacités en matière de surveillance, de dépistage, de diagnostic et de confinement des maladies infectieuses:
 - a) Pour les États parties ayant besoin d'une assistance, repérage des besoins en matière de renforcement des capacités et demandes à cet effet;
 - b) Pour les États parties en mesure de le faire, ainsi que les organisations internationales, possibilités qui s'offrent de fournir une assistance dans ces domaines.
 7. Rapports du Président et des États parties sur les activités de promotion de l'universalisation.
 8. Rapport de l'Unité d'appui à l'application (y compris le rapport sur la participation à la mise en œuvre des mesures de confiance).
 9. Modalités d'organisation de la Réunion d'experts et de la Réunion des États parties de 2010.
 10. Adoption du rapport de la Réunion.
 11. Clôture de la Réunion.
-